

Marseille le 15 janvier 2021

Les organisations syndicales

SNES/SNEP/SNUEP-FSU – SNFOLC – SNETAA FO – CGT Educ’Action – SGEN CFDT - SUD Education – CNT SO

Monsieur le Recteur,

Nous avons pris connaissance du message de monsieur le Secrétaire général annonçant l'interdiction des réunions en présentiel au sein des établissements scolaires, interdiction concernant également les réunions syndicales.

Pourtant, la FAQ ministérielle mise à jour le 12 janvier 2021 énonce que "*les réunions regroupant plus de 6 personnes doivent dans la mesure du possible se tenir en audio/visio conférence*" et ne prononce pas d'interdiction systématique.

De nombreuses heures mensuelles d'informations syndicales ont été déposées pour la semaine prochaine, d'autres sont en cours de dépôt, dans la perspective de la grève nationale du 26 janvier 2021. La plupart peuvent se tenir dans des salles vastes, salles des professeurs, salles polyvalentes, amphis... dans le respect des distances sanitaires et des mesures de protection.

Les réunions syndicales réunissent des personnels qui travaillent ensemble au quotidien dans les mêmes espaces, et de très nombreux enseignants qui exercent au quotidien dans des salles de classe comportant systématiquement plus de 6 personnes.

Dans son intervention du jeudi 14 janvier 2021 , le premier ministre n'a pas évoqué une telle interdiction.

Vous connaissez l'expression de notre attachement au droit syndical et notre détermination à l'appliquer pleinement.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Recteur, nous vous demandons de bien vouloir retirer cette consigne qui n'a aucune base réglementaire ni légale.

Recevez Monsieur le Recteur, l'expression de notre attachement au service public d'éducation.